Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

Direction départementale
de la protection des populations

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par Sylvie PIESSAT
☎ : 04 72 61 37 86
Fax : 04 72 61 37 24
✉ : sylvie.piessat@rhone.gouv.fr

*Lyon, le* - 5 DEC. 2018

Monsieur,

Par courrier du 2 octobre 2018, vous m'avez fait part de la reprise, par votre société EKOTO des activités qui étaient exercées auparavant par la société ANG AUTOS DEMOLITION, rue Edmond Michelet à PONTCHARRA SUR TURDINE, et qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 16 mai 2017.

Après consultation, l'inspection des installations classées me fait savoir :

- la société EKOTO n'étant pas soumise à l'obligation de constitution de garantie financières, j'ai l'honneur de vous délivrer récépissé sans frais de votre déclaration de changement d'exploitant, conformément aux dispositions de l'article R 512-68 du code de l'environnement,

- l'agrément VHU pourra vous être accordé, après le dépôt d'un dossier de demande d'agrément, ce dernier devra comporter les pièces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des centres VHU et aux agréments des installations de broyage de véhicules hors d'usage.

Aussi, vous devrez compléter votre dossier avec les demandes figurant à la page 3 dans la copie du rapport de l'inspection ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental par intérim,

Adjointe au chef de service
Laurence DANJOU-GALIERE

*Société EKOTO-ANG AUTOS DEMOLITION*
*127 rue Edmond Michelet*
*69490 PONTCHARRA SUR TURDINE*